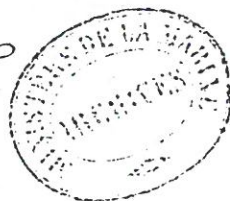


Vial Vill Honori Sebastien, Directeur Dec

Constructions Navales, chargé en chef du h.
Arrondissement forestier, proposé pour la place
de Directeur de l'Ecole Dec Armes Ingénieurs Constructeurs
de Vaisseau



17 11 ans 1800

état de service

Joind au décret
du 16 Ventose an 8

Sous Ingénieur Constructeur 1^{er} Janvier 1777.

Ingénieur Ordinaire 3. 8^{me} 1783.

Sous chef d'administration pour les

Mouvements du Port de Brest 1^{er} 8^{me} 1792.

chargé par interim des fonctions de Chef Dec

Armes 26 août 1793.

Ingénieur à 6000 francs d'app^{te} par an 1^{er} Ventose an 2^o

Directeur Dec Constructions Navales à

Sourin 1^{er} J^{ul} an 4.

chargé en chef du h.^o arrondissement

forestier 19 pluviôse an 6.

23 ans de
Service

J. 25/0

2056. Lxv

Les notes parvenues, du Port de Brest portent que
ce Directeur en plein de zèle et d'activité
pour son service, qu'il a donné des preuves
constantes de talent et de connaissances
profondes dans le divers ouvrages sur
la Marine, qu'il a publié. Ses Mœurs
pures, et sincèrement attaché à sa Patrie.

Nous Commissaire de Marine préposé
aux Revues et à la Police des Troupes, ainsi
qu'au détail des fonde. au Port de Lorient.

Certifions que M^r (Honoré Sébastien) Vial
a été employé en Ce Port en qualité de Directeur de la
Construction, depuis le 1^{er} Prairial an 4. Jusq^{u'}au 1^{er}
excl^u. Du mois de Ventose an 6. qu'il a été nommé à la
place de Chef de l^e Arrondissement forestier à la
résidence de Rouen. Suivant Lettre du Ministre de la
Marine du 19 Pluviose précèdent ce qui fait Un an.
Huit mois et Cinq Jours Ci — 1^{an} — 8^{mois} — 5^{Jours}

Lorient le 10 Octobre 1810.

Signé Vincent Courman...
Pour mis de m^{re}
J. A. Petit



Liberté.

Égalité.

6 Janv Au nom du Peuple Français.

17 Jan 1800

Du Vingt Six Ventose l'an 8 de la
République une et indivisible.

Bonaparte, premier Consul de la
République,



Le 28 du dit mois
de ventose annoncé
au C^{te} Vial et au
C^{te} Misset, Directeur
adjoint de l'École

Officiers avertis, entendu le Ministre de la Marine

Arrêté:
Art. 1^{er}

Le 28 pour recevoir
les feuilles d'exécution
au C^{te} Regnier

Le Citoyen Vial, Directeur des Constructions, Chargé
du 4^e Arrondissement forestier, est nommé Directeur de
l'École des ingénieurs Constructeurs, en remplacement du
Citoyen Gentier, ordonnateur de la Marine, mort.

Art. 2.

Le Citoyen Vial continuera, provisoirement et jusqu'à
ce qu'il en soit autrement ordonné, à diriger le 4^e Arrondissement
forestier

Art. 3.

Le Ministre de la Marine et des Colonies est chargé
de l'exécution du présent Arrêté.

Signé: Bonaparte. Par le premier Consul,
Le secrétaire d'Etat, signé: Hugues B. Maret
Sous Copie Conforme

Secrétaire Général
G. J. Cottin

Fait

6 juin 1795

N° 975

Journal
Décrets du 14 prairial an 3

F

La Convention nationale sur le rapport de son comité d'instruction, qui lui a rendu compte des vérifications qu'il a faites des rapports du Directeur général de la liquidation,

Décide :

article 24. sur la demande en gratification formée par le C^{te} h. Vial-Clairbois, né le 27 mars 1733 :

Considérant qu'il a composé par l'ordre de l'ancien gouvernement un traité élémentaire de la construction des vaisseaux à l'usage des Éléves de la marine; qu'il lui a rendu un compte très-avantageux de son ouvrage et des bons effets qu'il pouvoit produire; qu'enfin le citoyen Vial auroit fait un travail très-considerable sur le jaugeage, pour reformer les abus qui s'y étoient introduits, et auroit rédigé un Tarif uniforme qu'il auroit fait exécuter dans différents ports; que ces deux ouvrages qui lui auroient mérité la faveur de l'ancien gouvernement, doivent lui être confirmés par les représentants du peuple, puisque la nation continuera d'en recueillir les avantages.

La convention nationale décide qu'il sera alloué au citoyen Vial-Clairbois sur le fond de deux millions une rente viagère de 600^{fr}, dont les arrérages lui seront payés par le Trésor public à compter du 1^{er} Janvier 1795, sous la déduction de ce qu'il a touché depuis cette époque sur le caissier des invalides de la marine.

certifié conforme

Vial



6^{me} Division

26 mai

1793

1773

Citoyen



~~Vill~~

J'apprends qu'il va être fait quelque changement dans la direction du mouvement du port; j'en loue le ciel. Comme je l'avais représenté au citoyen Monge, je ne convenais pas plus à la chose qu'elle ne me convenait: cependant j'ai fait acte d'obéissance, et j'ai essayé de prouver qu'avec l'amour de son pays, on faisait l'impossible.

Si je ne trouve pas un emploi supérieur à me donner aux constructions sous le ordre du citoyen Jauc, il ne me convient guère plus d'y penser: — suivre des armemens, des carènes, — construire sur plan d'autrui, — en concurrence avec des chefs qui forment tous une enfance: — sans compter la mortification — que j'en éprouverais, ce serait un pauvre emploi de mes faibles talents.

Au surplus le Département où j'étais en recherche de bois de construction en demeure abandonné; six contre-maitres y sont livrés, à eux mêmes: ce objet en d'un tout autre intérêt. J'ai autant fait de bois dans cette partie par voie de conciliation qu'on en faisait ci-devant par voie de rigueur; et je demande au nom du bien public d'y retourner. J'envisage dans cette circonstance, je vous prie, citoyen, auprès du Citoyen Ministre et du Citoyen adjoint qui a le bois dans sa division, donc je puis n'être pas connu.

Ce n'est pas encore là l'objet qui me conviendrait le mieux.
Je m'étais dévoué à l'instruction sous le ordre du C^o Odetta;
et j'aurais probablement été placé à demeure dans cette partie
sans la révolution. - mais les arts dorment. - il faut remplir
les services pressants; et celui du bois, que je faisais bien, comme
on peut le voir dans les bureaux, n'est pas un service à négliger.

Cette fois je me renonce pour à diriger les études de nos élèves
au retour de la paix et de l'ordre.

Je vous salue, Citoyen, avec respect et cordialité

Vial

Recevez, Citoyen, les salutations très humbles de ma
famille.

20. Avril.

Parvenu à son
Ch. d'Honor.

Sane
ingr ordonnance

01.01.74 = 2400
février 77 3000
juin 81 600 = 3600
février 86 premier 6000

1789 Sane
17 avril

ingr som - précédent

Monsieur

Mh 23 Mr

1789

Habitué à suivre immédiatement M. Sane dans
le service du Roi de droit, et dans le même rang,
Depuis que je suis Ingénieur-ordinaire, je voudrois
bien voir que vous me refusassiez aujourd'hui au
moins un rang au-dessus de celui qui vient de lui
être accordé. Je vous le demande avec d'autant plus
de confiance que cet Ingénieur doit son avancement
à la distinction de ses services, et non à son
ancienneté. Je crois aussi pouvoir présenter de
services distingués, dans le grand nombre d'ouvrages
d'Instruction que j'ai publiés. S'il étoit possible de
donner dans le service des personnes pour qui cette
sorte de mérite ne seroit pas fort recommandable,
j'oserois observer qu'il m'a été si peu possible
de m'en procurer d'autre, qu'il ne s'exécute qu'à
présent un projet de frégate que j'ai présentée il y a
plus de quatre ans. Examen dans les ports
m'en a été constamment refusé. Mais, Monsieur,
vous ne pouvez avoir du mépris pour la partie
de l'Instruction, et je m'y étois dévoué de manière à
mériter les bienfaits du Roi.

Aussurplus, Monsieur, le Portail
de la Voie est un service de Direction et d'inspection.



très importants, où nous sommes dans le cas de
discuter les intérêts du Roi & d'une quantité de
seigneurs, à qui il ne faudroit point être présente
que l'on prenne d'un état bien déterminé, & généralement
reconnu, afin de ne compromettre personne. La considération
de l'employé doit être proportionnée à la considération
de la commission; & on doit naturellement juger de
celle-ci par celle-là.

Je ne me permettrai point d'ailleurs de
plaider la cause du corps. Je crois cependant que
je serois en état de le faire par des arguments
sans réplique, comme vous pourriez le voir,
Monsieur, en vous faisant rendre compte de
l'espèce de mémoire jointe accidentellement à la
lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en faveur
de mon second fils le 3 Juillet; mais je me
trouve sans titre pour m'en charger.

Mon premier service sous Louis
anciens je le compte de 30, partie dans les
troupes; j'ai pris la liberté, Monsieur,
de vous en remettre l'état à votre examen au
Ministère.

Je suis avec un respect infini

Monsieur

Votre très humble & très
obéissant serviteur

le 13. vend. éme 1788
à M. Vial

1295

(C)

[Handwritten signature/initials]

M. Vial du Clairbois auteur de la
partie Marine de l'Encyclopédie
méthodique et Du traité de Construction
pratique à l'usage des Elèves de la Marine
peut être fondé à solliciter quelque grâce
particulière pour ces travaux extraordinaires,
mais non la haute paie de son grade
d'Ingénieur Constructeur Ordinaire, c'est
en suivant l'ordre du Tableau qu'on
parvient à cette haute paie et M. Vial
a encore cinq de ses anciens qui ne l'ont
pas.

Monsieur pourroit lui accorder en
supplément les 600^e de plus que lui donneroit
cette haute paie jusqu'à ce qu'il l'obtienne
à son tour: ou une grâce permanente telle
qu'une pension.

Il est d'avis que pour tout ce qui est relatif à son
travail soit-il chargé



Paris le 29 Dec 1786.
30. x.

Paris le 29 Dec 1786.

au Maréchal de Castries

1786

Monsieur

B

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
les planches de la partie Marine de
l'Encyclopédie méthodique. La publication
de ce volume va rendre utile pour
l'instruction, ce qui a paru jusqu'à présent
de cet ouvrage.

C'est avec une vive douleur que
je me vois, Monsieur, comme
fixés à la basse-payée d'Ingénieur
ordinaire; Deux des sous-ingénieurs que
j'avois laissés après moi au Département,
sont comme moi depuis le commencement
de mai, Ingénieur ordinaire à 2400^{fr};
des Deux Ingénieurs ordinaires immédiats
avant, l'un a été fait Sous-Directeur
à Toulon, L'autre à 4600^{fr}. De



traitement. Considérablement employé
ici par vos ordres, Monseigneur, je
ne crois pas y démeriter: cependant ma
position est unique; il y a deux mille
deux cent livres de différence entre le
traitement de l'ingénieur qui me précède
au département et le mien, qui ne
diffère nullement de celui de l'ingénieur
qui me suit. Je ne doute pas que
M. Le Febvre de Bordas ne vous rende
bon compte de moi, c'est pourquoi je
me recommande avec confiance à votre
justice.

Je suis avec un respect infini,

Monseigneur,

Je
votre très humble
et très obéissant
serviteur
Vial Duclairbois

août ou septembre.

1783 lettre de V.D.C. à Versailles.

"J'ai éprouvé effectivement distinctions : mais des distinctions humiliantes et insupportables ; que je regarde devant moi, que je regarde et l'avenir ; de près ou de loin, je vous des grâces ; pour ce qui me concerne rien. L'... le chagrin de notre position vient de pousser vers mon graine, et c'est au surplus le mieux qui pourrait nous arriver à l'un et à l'autre, si vous n'avez la bonté M. de Mousquieu, de venir à notre secours. La demande de promotion a été bloquée par le C.^e d'Hector sur ordre du ministre.

L'objection de mes anciens ne peut être sérieuse.

Je n'en ai pas qui ne fussent mes enfants ou mes élèves (à Brest) ; et si les anciens ne forment pas absolument un titre, lorsqu'elles ont été employées comme il faut, elles nous donnent celui de la plus grande utilité.

Ing.^r ordinaire. 3 octobre 1783.

1200 livres pour le défray de son voyage à Paris.
pour corriger le 1.^{er} vol. avec Etienne Blandeau 1723.83.
Pauchois 1736.78. fille et gendre Agass 154 1/2 vol in 4°
39 dict. 700 millions de répub 38 vol de planches. 1782. 1783.
Marini 6 livraisons oct. 83 - oct. 84 - février 86 - août 86 -
juillet 87 - oct. 87. planches déc. 86

a Paris 27 Aout 1783

27/1

Monseigneur
Lg. Aint.

A

Monseigneur

J'ose prendre la liberté de solliciter vos bontés pour M. Vial Du Clairbois Sous-ingenieur constructeur du département de Brest, dont j'estime les Connoissances et l'usage utile qu'il en a fait jusqu'à présent. Quoiqu'il n'ait, Monseigneur, aucun titre particulier pour vous faire des demandes qui le Concernent, néanmoins, comme je crois que ses talens peuvent être employés utilement pour l'avancement de l'art de la construction et que j'ai toujours pris un grand intérêt à cet art, j'ai cru que vous ne desapprouveriez pas la démarche que je fais.

M. Vial est entré fort tard dans le corps des ingenieurs Constructeurs, mais c'est après avoir fait preuve de Connoissances par un ouvrage qu'il a donné au public sur la Construction; depuis lors, indépendamment de son service ordinaire au port de Brest qu'il a toujours rempli à la satisfaction



De ses superieurs, il s'est continuellement occupé
d'études et de recherches relatives à son art: il a
donné il y a quelque tems une traduction avec des
notes explicatives fort étendues d'un traité de
Chapman Celebre Constructeur Suédois qu'il étoit
bon de faire connoître en France, enfin il est maintenant
chargé de faire tous les articles de marine du
nouveau Dictionnaire encyclopedique que l'on imprime.
Voilà, monseigneur, les titres qu'il presente pour obtenir
de l'avancement; l'ordre du tableau est à la verité
contre lui, mais, s'il y a un corps dans lequel cet
ordre puisse être inverti quelquefois sans inconvenient,
c'est sans doute celui des ingenieurs Constructeurs
qui n'a d'existence que par les talens et dans lequel
il est interessant que l'étude, le travail et les connoissances
soient les premiers des titres. Si cependant,
Monseigneur, vous ne jugés pas à propos d'accorder
à M. Vial des distinctions particulieres que son merite
son age et sa position paroissent autoriser, je vous
proposerais une maniere très utile de l'employer dans
l'école des ingenieurs Constructeurs, et c'est pour cela
principalement que j'ai l'honneur de vous écrire.
permettez moi d'entrer dans quelques details sur
l'objet de ma proposition.

L'ordonnance des ingenieurs Constructeurs est
en general très bien faite, elle prescrit aux jeunes

gens qui se destinent à entrer dans ce corps, de s'occuper d'abord de la pratique de la Construction et de suivre les travaux des ports pendant un certain tems; ensuite ceux d'entre-eux qui ont montré le plus de dispositions et d'application sont envoyés à Paris pour y être instruits de toutes les parties des mathématiques relatives à la Construction, et enfin après avoir subi un examen, ils sont renvoyés dans les ports et sont alors susceptibles de remplir les places vacantes de sous-ingénieurs.

Toutes ces dispositions, Monsieur, sont bien entendues, mais elles ne remplissent pas encore aussi bien qu'on pourroit le désirer l'objet d'instruction qu'on a du se proposer. en effet Si on veut suivre la marche des études que fait un ingénieur constructeur depuis l'instant où il est reçu élève jusqu'à celui où il parvient aux grades avancés de son corps, on verra d'abord qu'avant d'être envoyé à Paris, il ne s'occupe que de la pratique de la Construction, ou que du moins ses études théoriques sont très bornées, qu'ensuite pendant son séjour à l'école il ne travaille presque qu'à la théorie et qu'ainsi nulle part il n'apprend avec détail la partie essentielle de son métier qui consiste dans l'application continuelle de la théorie à la pratique: on verra encore que revenu dans le port, soit qu'il manque

d'émulation soit que le courant ordinaire du service ne lui permette pas de donner assez de temps à ses études particulières, il s'occupe peu de ramasser les matériaux qui lui seront nécessaires un jour pour se distinguer dans son art: D'ailleurs quand bien même il en auroit le projet, il y trouveroit de grandes difficultés; en effet les constructeurs ne se communiquent point entre eux, tout ce que chacun a pu rassembler de connoissances pendant sa vie meurt avec lui et est perdu pour ceux qui lui succèdent, il faut donc qu'un jeune homme qui commence, travaille sans secours et qu'il se doive, pour ainsi dire, sa science à lui tout seul; mais cette science est fort étendue et exige des recherches longues et pénibles: indépendamment des états qu'un ingénieur doit avoir de tout ce qui entre dans les vaisseaux des différents rangs, Lest, vivres, artillerie, apparaux &c. il faut encore, pour qu'il puisse calculer avec rigueur la stabilité des vaisseaux, qu'il ait d'autres états beaucoup plus étendus, formés d'après les échantillons des bois et fers réglés par l'ordonnance, ou d'après quelques vaisseaux exécutés, dans lesquels il trouve les poids tant de chaque partie principale de la Carène du Batiment, que des ponts et gaillards, de la mâture, de la voiture et du grément.

et outre cela l'effet, de la pesanteur de chacune
de ses parties et de ~~sa~~^{leur} position relativement à la
Stabilité; enfin il faut que ces Calculs et états soient
faits non pour un vaisseau seulement, mais pour
un vaisseau de chaque rang: or tout cela demande
plusieurs années d'un travail assidu; et peut-on se
promettre qu'un jeune homme, qui n'est aidé par
personne et qui ne peut disposer que de quelques
momens de loisir, aura assez de courage pour
l'entreprendre?

On peut objecter à la vérité qu'on s'est passé
jusqu'à présent des états dont je viens de parler, et
qu'on a fait néanmoins de bons vaisseaux; j'en
conviendrai, mais sans vouloir porter atteinte à
la réputation de quelques constructeurs habiles dont
j'estime beaucoup les talens, je dois remarquer qu'on
a vu dans ces derniers tems des vaisseaux construits
par eux qui manquoient de Stabilité en sortant
du port et qu'on a été obligé de souffler pour les
faire naviguer avec sûreté; Certainement si on
avoit eu sous les yeux des états tous formés tels
que je les demande, il eût été aisé, en établissant
une comparaison entre les vaisseaux projetés et les
vaisseaux qui auroient servi de modèle pour les
Calculs, de déterminer si ces vaisseaux projetés
auroient une Stabilité SUFFISANTE, ce qui démontre

la nécessité ou du moins la très grande utilité
de ces états.

Maintenant puisque les états dont je viens de
parler sont nécessaires aux constructeurs et qu'il est,
pour ainsi dire, impossible que chaque constructeur
entreprenne de les faire pour son usage particulier, il
s'ensuit qu'il convient de charger spécialement
quelqu'un de les rédiger pour l'usage commun de
tous : or, Monseigneur, je ne vois personne qui par
la réunion de ses connoissances théoriques et pratiques
soit plus en état que M. Vial de faire cette besogne
intéressante; mais il ne suffit pas que ce travail
soit exécuté, il faut encore que les jeunes gens
s'accoutument de bonne heure dans les écoles à en
faire des applications à l'architecture navale, il
est donc nécessaire que quelqu'un soit chargé de
les exercer dans ce genre de calcul et veille sur
cette partie de leurs études et c'est encore M. Vial
qui me paroît très propre à remplir ces fonctions.

D'après cela, Monseigneur, j'ai l'honneur de
vous proposer 1°. de donner à M. Vial la commission
de rédiger ou faire rédiger sous ses yeux, en employant
pour cela les jeunes gens qui lui paroîtront les plus
instruits, tous les états relatifs aux calculs de la
Stabilité des vaisseaux en prenant pour base des calculs
un vaisseau de chaque rang connu par ses bonnes
qualités 2°. d'attacher le même M. Vial à l'école des
constructeurs et de le charger d'instruire les jeunes

gens dans toutes les parties théorico-pratiques de la Construction en les exerçant à appliquer les calculs aux différens problèmes qu'on peut se proposer dans l'architecture navale. peut être dira-t-on, Monseigneur, que le petit nombre d'élèves qui composent cette école ne paroît pas mériter un nouvel établissement, mais je répondrai à cela que si on considère l'importance des fonctions des ingénieurs Constructeurs et la partie considérable des dépenses de la marine dont l'emploi leur est confié, on verra que rien n'est plus intéressant pour l'état que leur instruction, qu'on ne doit rien négliger pour cela et qu'un seul ingénieur habile qui sortiroit de cette école dédomageroit amplement de toute la dépense d'un pareil établissement qui d'ailleurs ne consiste que dans les appointemens d'un seul employé.

Dans tout ce que je viens de dire, Monseigneur, je n'ai fait que me laisser aller au desir que j'ai de voir perfectionner l'art de la Construction; je crois que ce que je propose y peut beaucoup contribuer, et du reste par rapport aux arrangemens particuliers que l'établissement de M. Vial à l'école des constructeurs pourroit exiger, M. Bezout qui connoit particulièrement cette école pourroit fournir tous les renseignemens dont vous auriez besoin pour prononcer définitivement.

Je suis avec Respect

Monseigneur

voire très humble et très
obéissant serviteur
Le cher de Borda

*Addition à l'état de service
De honore Sébastien D'al Du Clairbois.*

*Suivant cet état, il a commencé à servir il y a
60. ans et cependant il ne présente que 37. ans de
service, n'y ayant compris que ceux inattaquables à
la leure de l'arrêté Du 11. fructidor an 11. il a servi
en l'an 1757 et suivant dans les armées Du haut
et Bas Rhin; Qu'il lui soit permis quelque explication
sur le cas particulier où il se trouve à l'égard de son service
Quand il s'est retiré Du Régiment De Caubecour
par congé absolu Du 31. Decembre 1756 qui lui a été
délivré à la demande De M. Le Marquis De St. Perre
Lieutenant Général, Impétueux Général D'infanterie
son intention ne fut pas de renouer au service
Il passa immédiatement aux grenadiers De France
Dont M. De St. Perre était Impétueux Commandant.
Vivant intimement avec cet officier Général, admis à
sa table, il n'était pas convenable qu'il fût sous le contrôle
D'une Compagnie; il ne pourrait même y prendre un
emploi parce que le Détachement se faisant par compagnie
il aurait été possible qu'il fût séparé et longtemps De
M. De St. Perre qui l'employait au travail De son inspection
fort considérable, car il avait encore celle Des troupes
Légères. De surplús si on ne le voyait pas à la guerre
dans les rangs, on a pu le voir comme volontaire
aide. De Camp, sous l'uniforme Du Corps, à côté De
M. De St. Perre qui ne s'épargnait pas, une sous-aide
majorité pourrait lui convenir, mais le Général avait
tant d'engagemens sous cette sorte d'emploi, qu'il n'était
pas encore rempli à sa mort arrivé à la fin De 1760
De son convoi même M. Le Marquis De*



Broglie, qui s'y trouvait, prévint en faveur de M^l Du Clairbois l'attacha à sa personne. Comme ce M^l Maréchal De France avait encore à sa disposition la nomination d'un Commissaire Des guerres par Commission, cela détermina M^l à accepter le poste, car il pourrait demeurer aux grenadiers De France ou le comte De Framville, qui en prit le Commandement, le désirait. Cependant la nomination De M^l ne put avoir lieu au milieu De la Campagne De 1761. à la fin De la quelle le Maréchal De Broglie fut rappelé, Disgracié, par là hors D'état De faire employer le Commissaire Des guerres qu'il pouvait toujours nommer: cela ne pouvait plus convenir à M^l, qui fut en quelque sorte entraîné dans cette Disgrace.

Voilà cependant cinq ans D'un service qui ne semble pas indigne De Considération; Mais été reconnu par M^l Le Comte De La Huronne lorsqu'il était M^l Ministre De la Marine, il n'avait prouvé le Besoin D'autre témoignage que D'en s'en, ayant eu lieu lors de sa promotion, étant alors Colonel aux Grenadiers De France.

M^l Du Clairbois le lui avait rappelé, en sollicitant la croix, qu'il n'eût par la suite qu'on le retirât alors.

Si D'avoir quitté le Détail D'une Comp^{te} D'infanterie pour faire le travail D'une inspection très considérable, lui préjudicié, la forme en portera le fond.

Ce service lui étant Compté, M^l lui restera cependant encore quelques années De vieillesse, elle ont été employées à Cultiver les arts De la Marine dont elle recueille le fruit dans quantité D'ouvrages qu'il a publiés.

Au surplus pendant cette interruption, il s'est rendu utile D'une manière plus prochaine en Bâtissant et en établissant la manufacture De toiles qu'on voit aujourd'hui à Brest.

26 4^{me} 1810

M^l

Ministère
de la Guerre.

4^e Division.

Bureau de
l'Etat Civil et
Militaire.

Tota. Les réponses doivent
indiquer le Bureau d'où les
lettres sont parties et être
exactement adressées au Ministre

Paris le 10⁷^{bre} 1810. 1754

Le Commissaire Ordonnateur.
Chef de la 4^e Division du Ministère de la Guerre.

M. Monsieur Piel Chef des Constructions
navales à Brest.

Monsieur le Ministre me charge de vous informer
qu'on vous trouve inscrit et signalé de la manière suivante
au registre matricule du Régiment de Joyeuse, Infanterie
Compagnie de Kerlau.

" Piel (honore Sébastien) fils d'honore, et de Marie
Anne Fagnan, Motif de Paris: fusilier arrivé au
Régiment le 6 Mai 1754."

Mail qu'il n'y est pas fait mention de la date ni du
motif de votre sortie de ce Corps.

Quant au Régiment de Vanbecorot, il a bien existé une
Compagnie de Kerlau. mail on s'est assuré que vous n'êtes
point sorti sous le Contrôle de cette Compagnie qui pourtant
est suivi jusqu'en 1763.

J'ai l'honneur de vous saluer.
Vigné Burnieu.

Lettre du même au même.
Paris le 24. 7^{bre} 1810.

Monsieur le Ministre me charge de vous
informer qu'il ne lui est pas possible de rien ajouter au
qui vous ont été donné par la réponse du 10 de ce mois.



Concernant le relevé de Votre Service dans le Régiment de
Joyeuse Infanterie.

Ce Régiment a pris en effet le nom de Raubecourt.
en 1755. mais bien certainement on ne vous retrouve pas.
sous le Contrôle de la Compagnie de Perla. qui pourtant
fait également partie du Régistre matricule de Ce R^g Corp^l.

Je regrette de ne pouvoir vous transmettre un résultat
plus satisfaisant. Des nouvelles recherches qui ont été faites
depuis votre réclamation du 17. de Ce mois.

J'ai l'honneur de vous saluer
Vigné Barnier.

Collationné aux lettres originales
approuvées et rendues
à Brest le 6. 8bre 1810
des Supérieurs

3101


Inscription Maritime ¹⁷⁵⁰

Marseille le 8 Septembre 1810.

Le Sous Commissaire de Marine chargé
de l'Inscription Maritime et des Armemens.

Certifie que les^{rs} Honoré Sébastien Pial de Paris à Navigue
Quelques Bâtimens. Ci après désignés.

Davoir.

Sur le V^o L'Amable Orosière Cap^e (Guillaume Henry) Chetif. Venant
de la Martinique en qualité de volontaire passager. à Comptes du Creux.
Juin mil sept cent cinquante au Creux de septembre suivant faisant deux mois
Creux Doux de Navigation effectif, Ci 2. - 15 -

Sur le Scaut L'aimable Marie, aine. Cap^e (François Xavier).
Nolon Sent. de la Martinique en la même qualité de volontaire passager
à Comptes du 13 février mil sept cent cinquante un au quinze mai suivant
faisant trois mois deux jours de Navigation effective, Ci 3. - 4. -

Sur la Corvette le St Antoine Cap^e J^e - François Nourpice
venant^e mois, en qualité de lieutenant à Comptes du trois
Janvier mil sept cent cinquante deux au vingt deux mai suivant.
faisant quatre mois dix neuf jours de Navigation 4. 19.

Total Dix Mois quatre Doux de Navig^{on} effective. 10. 4.

Signé Bleschamp.



Le Sous Commissaire chargé
en Chef du Service.

Signé Boissier.

Collationné à l'Original apparemment
à Brest le 6. 1810

3104

3^e Arrondissement
Maritime.

Port
de Granville.

Inscription
Maritime.

1753
Quartier
de Granville

Mois
d'Août 1810.

Le Sous Commissaire préposé à
l'Inscription Maritime de Ce Port.

Certifie que M^r Honoré Sébastien Pial, de Paris
a embarqué en Ce Port en qualité de Lieutenant le
21. Avril 1753 sur le Navire du Commerce Le Jean
de Grace, Capitaine Mulot, allant au petit Nord.
faire la pêche de la Morue, sur lequel il a navigué
Jusqu'au 13. Mars 1754 qu'il a désarmé à Granville
Ce qui lui compose dix mois vingt trois jours de Navigation
effective pour Poêle au Commerce en temps de
Paix Ci. 10 mois 23 jours

Granville le 31 Août 1810.
Signé Chibault.

Collationné à l'Original approuvé et
rendu. à Brette le 6. 8^{bre} 1810



807
D